

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF2579

présenté par
M. Bruneau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
et M. Diouara

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	5 000 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
Fonds d'aide aux associations sportives (ligne nouvelle)	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons transférer des crédits consacrés aux jeux olympiques vers un fonds de soutien aux associations sportives.

La politique sportive ne peut être réduite à une course aux médailles et au simple accueil des grandes compétitions internationales. Les associations sportives de proximité jouent un rôle primordial dans l'accès pour toutes et tous à la pratique sportive.

En comptant la légère hausse des crédits alloués au développement de la vie associative l'an dernier (+9,87 %), elle ne compense pas la baisse de -10,68 % encaissée l'année d'avant, et encore moins les -3,96 % de cette année, nouvelle ponction mesquine et injuste de ce PLF. Le Gouvernement choisit de prendre à la vie associative, de plus en plus dépendante des collectivités, 5 milliards d'euros supplémentaires. Ces dernières sont déjà contraintes au crève-cœur, à retirer 1000 euros par-ci, 500 euros par-là, d'associations qui enregistrent déjà des hausses d'adhérents après les JOP.

L'ancienne ministre Amélie Oudéa-Castéra a dit anticiper « 2 millions à 2,5 millions de licenciés supplémentaires. » Mais qui va faire tourner les fédérations, comment vont-elles faire face à la demande financièrement ?

Par ailleurs, ce budget ne peut ignorer l'impact de la réforme des retraites sur notre secteur associatif, qui constate de réelles difficultés à recruter des bénévoles. Une étude France Bénévolat-IFOP-Crédit Mutuel montrait que « plus de 50 % des responsables associatifs sont des retraités et les bénévoles dits « très réguliers » sont souvent des retraités : 2 000 000 de bénévoles. » Ils constituent, en quelque sorte, le pilier des associations. Les conséquences de cette injuste réforme des retraites ne peuvent pas ainsi dégrader le travail des associations, notamment sportives, d'où l'urgence de les soutenir.

Le budget 2025 ne flèche pas les crédits vers des dispositifs qui soutiennent les associations sportives, participant à une meilleure valorisation de l'engagement bénévole et une augmentation des embauches nécessaires à la pérennité des associations. Doit-on rappeler que les associations sportives ont aussi un rôle éducatif et social — réellement populaire ? C'est tout ce maillage associatif et le lien fort avec ses jeunes que le Gouvernement est en train d'abandonner. Ainsi, nous proposons un Fonds de soutien spécifiquement dédié aux associations sportives, pour lutter contre une marchandisation du secteur, un dépérissement des clubs et une brisure des vocations.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 5 millions d'euros en AE et en CP, vers un nouveau programme intitulé « Fonds d'aide aux associations sportives ».